



Master GREEN
Université de
Caen
Normandie

Gouvernance des
Risques et de
l'Environnement

Le point de vue du Master GREEN sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime MANCHE EST – Mer du Nord sur le lien terre - mer

Le Master GREEN forme ses étudiants à une approche sociologique et transdisciplinaire des enjeux environnementaux, de transition et de développement durable et plus particulièrement à la compréhension du traitement social et institutionnel des questions écologiques et environnementales.

Le parcours, à la fois orienté vers la recherche et la formation de professionnels, cherche à répondre à une demande croissante des collectivités territoriales, des services de l'État et des entreprises dans le domaine de la gouvernance des risques et de l'environnement.¹

Dans ce cadre, les étudiants de master 2 de la promotion 2023-2024 ont été amenés à réfléchir sur les enjeux du rapport terre-mer soulevé par la révision du document stratégique de la façade maritime Manche Est- Mer du Nord. L'objectif est de mettre en évidence les rapports, souvent négligés, existant entre mer et terre, afin de prendre en compte l'impact des activités terrestres sur le devenir des espaces maritimes, mais aussi d'anticiper, dans les terres, les changements à venir des océans.

¹<https://uniform.unicaen.fr/catalogue/formation/master/7197-master-sociologie-p.-gouvernance-des-risques-et-de-l-environnement--green-?s=HSS>



Les thèmes nous paraissant nécessaires à aborder lors du débat public :

A) Prendre en compte l'impact des activités terrestres sur le devenir des océans

- **Notre environnement, qu'il soit terrestre ou maritime, est au fondement de nos conditions d'existence.** Sur ce dernier repose l'ensemble des enjeux de nos sociétés, qu'ils soient d'ordre économique, social, énergétique, politique, culturel, de l'ordre de la santé, ou bien évidemment environnemental. La détérioration d'un des domaines de notre environnement, entraîne, par effet cascade, la chute du suivant. Ainsi, il est illusoire de penser terrestre et maritime séparément. Nos modes de vie sont intrinsèquement liés à un équilibre écosystémique d'une grande fragilité et à un rapport d'interconnexion complexe qui se doit d'être pris en considération.
- **Les activités terrestres impactent les océans à travers plusieurs formes de pollutions qui dérèglent le bon fonctionnement de ce système naturel.** Ces pollutions peuvent être d'ordre chimique, notamment lors d'un usage excessif d'intrants chimiques dans les activités agricoles par exemple et qui se diffusent dans les sols, les nappes phréatiques, puis les cours d'eau, terminant leur course dans l'océan. Elles peuvent aussi être occasionnées par la dispersion des déchets terrestres (type emballages) dans l'océan. Ou encore être la conséquence d'aménagements artificiels du territoire. Dans l'Orne, le syndicat de la Rouvre a ainsi mis en place plusieurs aménagements visant à restaurer les cours d'eau, dans le but de favoriser l'absorption de l'eau, de limiter l'érosion des sols et par suite les glissements de terrains en cas de crue. Leurs aménagements permettent aussi de garantir la bonne circulation des espèces migratoires (figure 1).
- **Ces dernières décennies ont vu mettre en place des efforts de protection de la mer** avec la mise en place des aires marines protégées notamment. De plus, l'application de la notion de « bien commun » aux espaces maritimes et l'institutionnalisation d'un « droit de la mer » témoignent aussi de la considération des acteurs juridiques pour l'espace maritime. Cependant, les efforts mis en place quant à la préservation de nos eaux ne paraissent pas suffisants. On constate toujours une accumulation d'hydrocarbures, de métaux lourds et de plastique dans la mer ainsi que la diminution des stocks de poissons et d'autres espèces. A notre sens, ce constat reflète le besoin de dispositif de protection plus efficace. La

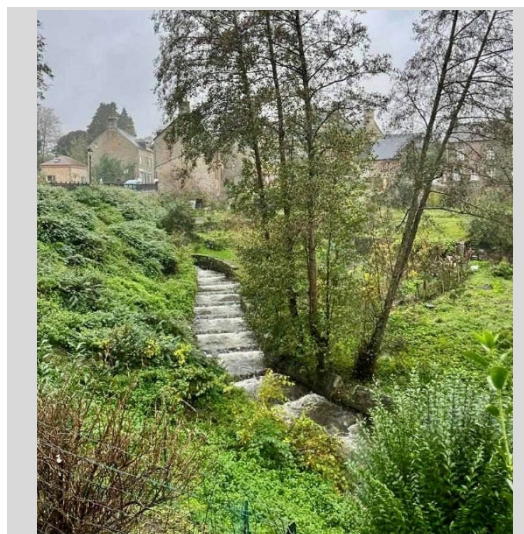


Figure 1 : Aménagement d'un escalier à saumons sur la Rouvre pour permettre la migration des espèces (©2023 Sylvie Le Calvez)

création de zones de protection forte et leur répartition sur l'ensemble des façades maritimes et au-delà nous semble ainsi primordial.

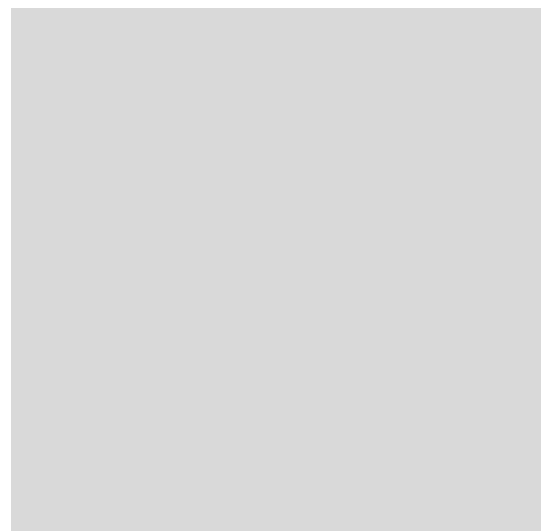
B) Anticiper, dans les terres, les changements à venir des océans

- **Avec l'augmentation de la température des eaux, les zones de migration et de reproduction des espèces changent.** Cette modification de l'écosystème local impacte directement les activités humaines construites autour de son exploitation. Ainsi, des régions comme Granville, connue pour la pêche aux bulots, voient aujourd'hui leur modèle d'exploitation contraint par les nouveaux cycles de migration des espèces. L'économie du bulot, qui représente un secteur d'emploi important, se précarise, impactant directement la vie locale.
- **La densification de l'exploitation de la Manche favorise une augmentation des risques liés à son usage** (accidents de pêche, incidents techniques sur les parc éoliens, fuite d'éléments chimiques...). Les conséquences de ces risques pourront impacter directement les économies terrestres.
- **Les transformations climatiques pourront être à l'origine de catastrophes naturelles plus ou moins intenses et régulières.** Toutefois, peu de réflexions et par suite de systèmes de prévention sont mis en place pour anticiper ces événements et ce encore moins dans les terres qui semblent loin de ces

problèmes. L'atelier tsunami du tiers-lieu El Capitan propose de réfléchir à ces problématiques en imaginant la survenue d'un tsunami dans la Manche. Cet exercice permet, une meilleure appréhension du territoire normand et de ses enjeux, mais aussi de mieux cerner les différents acteurs à mobiliser et surtout de mieux envisager quels sont les leviers à activer dès maintenant pour éviter un scénario catastrophe. La planification, en amont, d'une organisation logistique dédiée apparaît nécessaire.

C) Orientations à privilégier

- **Mettre en avant le lien entre nature et humain.** Chacun est acteur et en partie responsable du devenir de son territoire. Sensibiliser aux bonnes pratiques, communiquer et éduquer les habitants, mais aussi les visiteurs, aux enjeux d'un territoire sont autant de démarches nécessaires pour recréer le lien entre nature et culture.
- **Valoriser une transversalité des approches.** Un grand nombre d'acteurs travaillent sur les mêmes sujets, à différentes échelles, sans pour autant communiquer entre eux. Leur éclatement et manque de coopération renforce l'inertie,



inadéquate face à l'urgence de traiter ce rapport Terre-Mer. Les frontières entre Terre et Mer, sont fictives dans la mesure où leurs existences et leurs modes de gestion ne sont qu'administratifs. Il faut alors penser ces territoires comme des entités qui parcourent et s'étendent bien au-delà d'une seule échelle organisationnelle.

- **Anticiper les migrations intra et extra-étatiques.** L'ONU estime le nombre de réfugiés climatiques à 260 millions d'ici 2030. Le territoire normand n'échappera pas à ces flux migratoires et cette problématique doit être prise en compte et anticiper. Il nous semble ainsi essentiel de mettre en place des protocoles d'urgence qui anticipent les différentes situations auxquelles risquent d'être confrontés les territoires dans ce rapport mer-terre. Une mobilisation plus rapide des différents acteurs et une meilleure diffusion de l'information sont primordiaux
- **Sensibiliser et communiquer auprès de la population** pour réduire la survenue des risques et leurs conséquences. C'est un travail de fond qui s'inscrit dans l'objectif de recréer le lien entre nature et culture. Divers acteurs ont un rôle à jouer dans cette objectif, du type centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) par exemple, au plus près des populations apparaissent comme des leviers à l'éducation à une conduite écoresponsable.
- **Un engagement fort et ambitieux de l'État.** Dans ce projet de révision des documents stratégiques de façade, la notion de sobriété, tout comme la définition des aires marines protégées et des zones de protection forte, demeure finalement assez floue. L'enjeu environnemental devrait, selon nous, constituer une des préoccupations centrales de ce projet. La densification des installations offshore et des activités sur la façade Normandie et Hauts-de-France doivent se faire, tout au moins, dans un objectif de sobriété énergétique. La production d'énergies décarbonnées est nécessaire pour le futur de nos sociétés, mais elle doit aussi s'accompagner d'une diminution de la consommation énergétique globale et remplacer les énergies les plus polluantes sans s'y surajouter.

